

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1099

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« locataires de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.